

# CHARTRE

*Prêt*

## DE MATÉRIEL



---

*Ce matériel est réservé aux associations USEP.*

### DURÉE

---

*Le matériel sera prêté sur une période maximum.  
Respecter les dates de retrait et de retour du matériel fixées lors de la réservation.*

### LIEU

---

*Retirer le matériel au 22 rue du Lieutenant Ménéieux, 87000 Limoges, ou auprès de l'association qui le détenait précédemment. Sauf si le matériel est trop volumineux. Nous avertir dès que vous avez récupéré le matériel.*

### MATÉRIEL

---

*Réaliser avec précision l'inventaire et l'état des lieux lors de la réception et de la remise du matériel : il sera rendu propre et rangé dans les sacs prévus. L'emprunteur est responsable du matériel et de son état pendant la période de prêt. Si lors de la réception, vous notez des manques ou du matériel dégradé, veuillez nous contacter.*

### LITIGES

---

*Tout matériel dégradé (hors usure normale) ou égaré par l'emprunteur sera refacturé au prix du matériel de remplacement.*

**Contact : [usep@lde87.fr](mailto:usep@lde87.fr)**